





Communiqué de presse Paris, jeudi 9 octobre 2014

Titres-restaurant dématérialisés

LE SNARR, le SNRPO et le SNRTC accompagnent RESTO FLASH dans son développement



Un accord cadre déterminant vient d'être signé entre la Société RESTO FLASH et trois organisations professionnelles représentant près de 7 000 établissements sur tout le territoire.

Le SNARR, le SNRPO et le SNRTC, représentés par leur Président respectif – Alexis BOURDON, Gérard PLOMION et Michel MORIN – viennent de signer un partenariat stratégique avec l'émetteur de titres-restaurant RESTO FLASH, représenté par son Président Emmanuel RODRIGUEZ-MAROTO.

Ce partenariat confirme le soutien apporté par la restauration rapide, les restaurants libreservice/cafétérias et la restauration traditionnelle au développement du dispositif RESTO FLASH de titres-restaurant sur téléphone mobile. Il permet aussi aux trois syndicats de mieux accompagner leurs adhérents dans la mise en place de la dématérialisation du titrerestaurant.

RESTO FLASH, premier émetteur de titres-restaurant numériques en France, a redonné un coup de jeune au titre-restaurant et bouleversé le paysage concurrentiel du secteur. Le numérique, plus économique pour l'émetteur que le papier, vient en effet bousculer la mainmise des émetteurs historiques sur le marché du titre-restaurant dématérialisé.

« RESTO FLASH est structurellement plus compétitif que le papier et la carte et nous nous réjouissons de l'appui que ces trois organisations professionnelles viennent de nous témoigner, ce qui valide notre stratégie au service des restaurateurs et nous permet de devenir un acteur national, quelques mois après la sortie du décret lançant la dématérialisation », indique Emmanuel RODRIGUEZ-MAROTO, Président de RESTO FLASH.

RESTO FLASH offre la commission la plus faible du marché pour une offre de services très complète: encaissement, remise, suivi en temps réel, mais aussi promotion des ventes, fidélisation... De fait, grâce à des tarifs publics cohérents et très compétitifs, RESTO FLASH se positionne en rupture avec la tendance inflationniste des émetteurs traditionnels.







Un déploiement immédiat sur tous les points de vente, sans investissement

« RESTO FLASH permet une mise en place peu coûteuse, adaptée à l'infrastructure de nos restaurants et au mode opératoire de chacun », constatent les trois syndicats.

Le système RESTO FLASH répond à toutes les situations : restauration à table, vente à emporter et même précommande (vente en ligne, appli mobiles, bornes interactives ou commandes par téléphone).

Le fonctionnement est simple : le client saisit le montant de son paiement au centime près sur son mobile et le restaurateur valide la transaction depuis sa caisse, son propre mobile ou un terminal préconfiguré et mis à disposition gratuitement par RESTO FLASH. La transaction est instantanée, sans connexion réseau, et le paiement dix fois plus rapide qu'avec une carte.

Côté entreprises, RESTO FLASH se démarque en proposant un service de dématérialisation innovant sans support à gérer qui permet aux salariés qui le souhaitent de transférer leurs titres sur leur mobile et de bénéficier des avantages habituels du numérique (paiement au centime près, fin des titres périmés, soit 250 € d'économie pour un salarié) ainsi que de la richesse et de la souplesse exclusives du mobile (accès au solde, bons plans localisés, délégation de paiement à un collègue parti chercher le repas, fonction communautaire pour planifier le déjeuner, etc.). Un nouveau service RH pour les entreprises qui permet de supprimer les tâches sans valeur ajoutée liées à la gestion des titres restaurant.

Une optimisation de la gestion et du remboursement des titres-restaurant

Avec des modalités de remboursement et de reporting simples, rapides, transparentes et fiables, l'offre numérique de RESTO FLASH simplifie, sécurise et rend plus efficace la gestion des titres-restaurant dématérialisés dans les établissements.

« Le système RESTO FLASH permet aux restaurateurs d'être remboursés en temps réel, automatiquement. Aucun investissement n'est nécessaire. Aucune démarche administrative n'est demandée au restaurateur pour se faire rembourser. Il suffit simplement d'être agréé CNTR et de s'affilier au réseau RESTO FLASH », précise Emmanuel RODRIGUEZ-MAROTO.

Grâce à ce partenariat signé, tous les adhérents du SNARR, du SNRPO et du SNRTC bénéficient, sans condition, d'une offre tarifaire privilégiée, effective immédiatement.

La commission prélevée par RESTO FLASH, en plus d'être ultra compétitive, n'a pas de coûts supplémentaires induits (ni commission bancaire, ni abonnement mensuel, ni coût supplémentaire à la transaction, frais techniques, coût de connexion, ou autres locations de TPE supplémentaires).

Simplification administrative, sécurité, économies..., le partenariat stratégique qui vient d'être signé entre les trois organisations professionnelles et RESTO FLASH va permettre aux restaurateurs un passage réussi à la dématérialisation, dans les meilleures conditions.







En savoir plus:

RESTO FLASH a été créé en avril 2011 par Emmanuel Rodriguez-Maroto et David Contour. Resto Flash est le 1^{er} émetteur de titres-restaurants numériques sur mobile en France et dans le monde. Un brevet a été déposé pour le procédé technologique. Resto Flash a reçu le soutien d'Oséo et de la Région Ile-de-France pour son développement technologique et son impact positif sur l'environnement. Déjà très implanté en Île de France, Resto Flash accélère son déploiement national pour atteindre 75 000 porteurs à fin 2014.

Plus d'infos: www.restoflash.fr - Visuels: http://www.restoflash.fr/doc/VisuelsRestoFlash0314.zip

Le **SNARR** (Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide) a été créé en 1984. C'est le seul syndicat regroupant les entreprises du secteur de l'alimentation, de la restauration rapide et de la restauration livrée à domicile. Il regroupe plus de 150 enseignes représentant 1 400 adhérents et plus de 3 200 établissements qui emploient 95 000 salariés. Ses adhérents comptabilisent un chiffre d'affaires de 6,5 M€ (en 2013).

Le **SNRPO** (Syndicat National de la Restauration Publique Organisée) représente les chaînes de restauration en libre-service et cafétérias. Il regroupe à ce jour plus de 600 restaurants servant plus de 180 millions de repas annuels grâce à leurs 15 000 salariés.

Le **SNRTC** (Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale) représente les établissements structurés de la restauration commerciale avec service à table et les traiteurs. Il rassemble aujourd'hui 1 700 établissements répartis sur tout le territoire, comptabilisant près de 2,7 milliards d'euros HT de chiffre d'affaires. Il représente plus de 37 000 salariés en France servant 370 000 repas par jour.

Contacts Presse:

RESTO FLASH: Sébastien DUPLAN – Tél: 01 56 88 39 83 – Email: s.duplan@affairespubliquesconsultants.fr

SNARR: Dominique-Ph. BENEZET – Tél: 01 56 62 16 16 – Email: benezet@snarr.fr **SNRPO**: Gérard PLOMION – Tél: 03 20 43 59 36 – Email: gplomion@agapes.fr **SNRTC**: Agnès THEODOSE – Tél: 01 56 62 16 10 – Email: theodose@snrtc.fr